



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi, le 15 avril 2013 à 19 h 00**, au Centre Communautaire Manège Militaire de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, est présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ pour le chemin Labrie
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 19h10 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

2. Demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ pour le chemin Labrie

2013-04-056

ATTENDU QUE la décision no 401885 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise l'exclusion de la zone agricole, un secteur visant à agrandir l'espace non agricole se retrouvant entre le chemin Turcotte et l'affectation « VILLÉGIATURE »;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion no 401885 aurait du inclure la section du chemin Labrie unissant le Chemin Turcotte à l'affectation « VILLÉGIATURE »;

ATTENDU QUE le chemin Labrie est le seul lien de communication entre la zone non agricole actuelle et le chemin Turcotte;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que la municipalité demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec la révision de la décision numéro 401885 afin d'inclure à l'exclusion accordée le chemin d'accès (chemin Labrie) reliant l'affectation « VILLÉGIATURE » au chemin Turcotte.

D'inclure à cette résolution copie de la section du plan identifiant la délimitation du chemin.

ADOPTÉ



3. Période de questions

4. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, de procéder à la levée de l'assemblée, il est 19h20.

Signé ce 16 avril 2013

Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, maire

No de résolution
ou annotation

2013-04-057